

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Bonnet du Gard

Séance du mardi 20 octobre 2020

L'an deux mil vingt et le mardi vingt octobre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal délibérant de la Commune de Saint Bonnet du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MOULIN, Maire de Saint Bonnet du Gard.

PRESENT(E)S :

Mmes DELAHAYE Coralie, FORT Emmanuelle, RUIZ Ludivine.

Mrs. DUBOIS DE MATTEIS Pierre, MOULIN Jean-Marie, NEBEKER Lionel, TRICOIRE Pascal.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S :

Mmes DUBOIS Isabelle, RIFAUD Nathalie.

Mrs FABREGAT Lionel, LAURENCEAU Richard, LE ROUX Bernard, RIFAUD Christophe.

ABSENT(E)S NON EXCUSE(E)S :

Mrs COUDERT Philippe, LELIEVRE Yannick.

PROCURATION(S) :

Monsieur FABREGAT Lionel donne procuration à Madame RUIZ Ludivine.

Monsieur LAURENCEAU Richard donne procuration à Monsieur Jean-Marie MOULIN.

Madame Nathalie RIFAUD donne procuration à Monsieur Lionel NEBEKER.

Madame DUBOIS Isabelle donne procuration à Monsieur DUBOIS DE MATTEIS Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur NEBEKER Lionel a été désigné secrétaire de séance.

Début de la séance à 19h30

Le quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est reporté.